



COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE

AVIS

CD-15g15-CWaPE-1503

concernant

*'les plans d'investissement 2016-2019
et indicateurs de performance
des gestionnaires de réseaux de distribution
de gaz naturel'*

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du
19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Le 17 juillet 2015

Table des matières

I – Rappel du cadre général et de la méthodologie

1. Contexte
2. Procédure d'établissement des plans
3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE
4. Recevabilité des dossiers
5. Rappel des critères d'examen

II – Aperçu général des prestations

1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente
2. Composition des réseaux fin 2014
3. Prévisions pour les plans 2016-2019
4. Evolution des investissements

III – Observations de la CWaPE

1. Contraintes externes
2. Les conséquences climatiques d'un hiver long et d'un hiver doux
3. Renouvellement du réseau
4. Travaux compteurs
5. Petites extensions et raccordement standard
6. Extensions stratégiques
7. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités
8. Projets innovants et structurants non repris dans les plans

IV – Avis de la CWaPE

1. Appréciation générale de la CWaPE quant au volet « adaptation »
2. Observations de la CWaPE quant au volet « extension »
3. Conclusions

ANNEXES

Annexe I – Examen des plans et indicateurs de performance

Annexe II – Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans

I – Rappel du cadre général et de la méthodologie

1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis la modification du décret intervenue le 17 juillet 2008, les GRD présentaient un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions ». Conformément au décret en vigueur au moment de l'introduction des plans et aux lignes directrices communiquées aux GRD, ce plan couvrait une période de quatre ans. L'exercice actuel devait donc porter sur les années 2016-2019.

Entretemps, le Parlement wallon a voté le décret modificatif du 21 mai 2015, entré en vigueur le 2 juin 2015, qui dispose que « *le plan couvre une période correspondant à la période tarifaire* ». Dès lors, étant donné que la période tarifaire actuellement en vigueur couvre les années 2015-2016, la pertinence des trois dernières années du plan (2017 à 2019) est remise en question. La CWaPE prendra en compte cet élément dans l'analyse qui suit.

2. Procédure d'établissement des plans

Comme chaque année, la CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (voir annexe II). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, notifie sa décision d'approbation au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année 2016, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé en 2015, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis la fusion, fin 2013, de IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel en une seule entité ORES Assets, il n'y a plus que trois GRD gaz en Région wallonne. Dans les faits cependant, la méthodologie d'établissement des plans n'a pas fondamentalement changé. Comme les années antérieures lorsque ORES était chargée de l'exploitation des cinq réseaux, ORES est resté l'interlocuteur unique et a introduit un dossier en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Elle reste par ailleurs pertinente tant que les tarifs ne sont pas unifiés.

Concrètement, conformément aux dispositions légales, les trois GRD ont donc introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars.

Plusieurs réunions de travail ont été tenues, lors desquelles la CWaPE a rencontré respectivement les régions d'exploitation d'ORES (au nombre de cinq) et RESA, en vue de commenter les projets de plans. Gaselwest a été contacté par écrit.

Des compléments ont été apportés aux dossiers et, au terme de cette procédure, les plans ont pu être considérés comme complets.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
Gaselwest	31 mars	12 mai	11 juin
ORES Namur	31 mars	05 mai	12 juin
ORES Hainaut	31 mars	08 mai	12 juin
ORES Luxembourg	31 mars	05 mai	12 juin
ORES Brabant wallon	31 mars	05 mai	12 juin
ORES Mouscron	31 mars	08 mai	12 juin
RESA	31 mars	06 mai	15 juin

4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera à l'annexe II pour plus de détails) :

- I. *Actualisation des plans en cours*
 - Budget d'investissement définitif pour 2015
 - Révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- II. *Volet adaptation du plan d'investissement*
 1. Adaptation en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 1.1. Evolution des capacités d'injection sur le réseau (Qmax, Q-11°C, Qmin 24h)
 - 1.2. Engorgements et chutes de pression observés
 2. Adaptation pour critères techniques
 - 2.1. Remplacements pour vétusté ou raison technologique
 - 2.2. Travaux pour raison de sécurité
 - 2.3. Impositions extérieures : législation spécifique, amélioration de sites et adaptations de voiries...
 - 2.4. Investissements Fluxys
 - 2.5. Amélioration de l'efficacité du réseau
 - 2.6. Travaux sur compteurs
 3. Bilan des réalisations de l'année précédente
 4. Mise à jour des plans réseaux
- III. *Volet extension du plan d'investissement*
 1. Raccordements et petites extensions
 - a. Bilan des réalisations de l'année précédente
 - b. Plan 2016-2019
 - c. Grille tarifaire applicable
 2. Grands projets d'extension
 - a. Bilan des réalisations de l'année précédente
 - b. Plan 2016-2019
 3. Projets stratégiques
- IV. *Synthèse générale*

Cette liste a été développée initialement en concertation avec les GRD. Les plans s'inscrivent dans un cadre plus large, auquel doivent se conformer les GRD : plans d'investissements, propositions tarifaires, plan stratégique... Dès lors, la CWaPE laisse aux GRD une certaine marge de manœuvre pour la présentation des dossiers, afin qu'ils puissent rester compatibles avec l'ensemble de ces obligations. Avec le temps toutefois, compte tenu du travail d'examen approfondi réalisé entre la CWaPE et les GRD, il apparaît que le plan d'investissement constitue souvent le point de départ des autres réflexions, du moins pour ce qui concerne les investissements.

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables. Pour ce qui concerne les années 2016 et 2017, seuls quelques points de détails pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux années suivantes, étant donné qu'elles se situent hors cadre tarifaire actuel, elles devront probablement être réévaluées.

5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique, dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle. Cette méthode trouve particulièrement écho cette année, dans le cadre des changements législatifs intervenus qui modifient la durée théorique du plan.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, la CWaPE a vérifié qu'ils étaient conformes et dans la continuité des plans précédents, étant donné la méthodologie tarifaire provisoire en vigueur actuellement. Les conséquences financières des choix opérationnels posés, ainsi que les arbitrages d'ordre budgétaire n'ont pas fait l'objet d'une remise en question approfondie.

II – Aperçu général des prestations

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2016-2019 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2014 et la mise à jour du plan 2015-2018 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II rappelle les attentes quant au contenu des plans. Enfin, on se référera au contenu intégral des plans communiqués après concertation avec la CWaPE pour disposer des détails (annexe III non publique). Ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 1,3 %, soit environ 175 km de canalisations. Les remplacements ont concerné près de 58 km de conduites, dont environ 36 km d'acier BP, 2 km en fonte, 5 km en fibro-ciment et 2 km de PVC. Pour l'essentiel, les nouvelles canalisations sont constituées en polyéthylène (+204 km) et le solde en acier (+29 km).

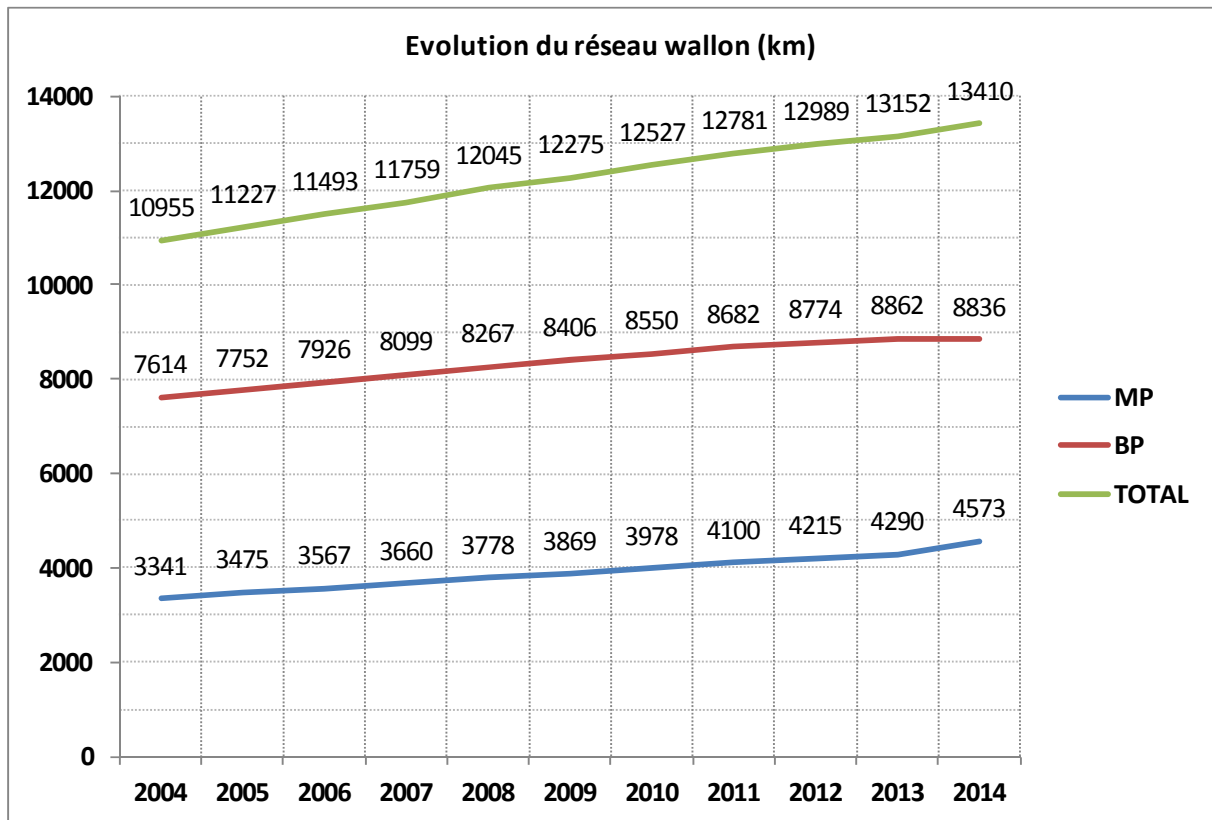
Les GRD ont réalisé environ 7 800 nouveaux branchements, dont 7 100 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). 8 150 branchements ont été renouvelés et 16 000 compteurs remplacés.

2. Composition des réseaux fin 2014

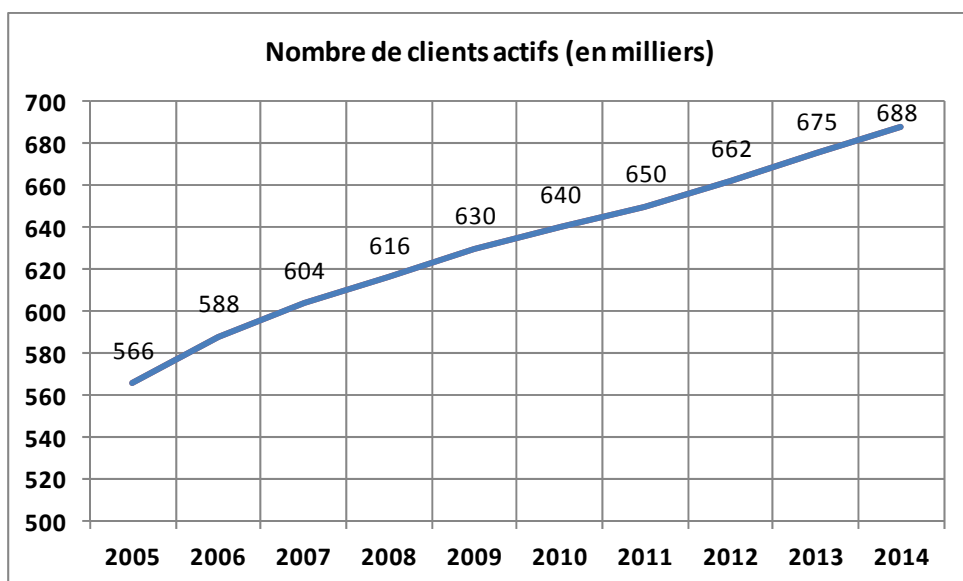
Le tableau ci-dessous donne une statistique générale des réseaux en Wallonie:

GRD	Points d'accès (au 01/12/2014)	GWh distribués (total 2014)	Km conduites (au 31/12/2014)
ORES (Total)	453.472	11.322	9.225
<i>ORES Hainaut</i>	294.767	6.317	5.769
<i>ORES Brabant w.</i>	83.678	2.291	1.887
<i>ORES Namur</i>	39.249	970	743
<i>ORES Mouscron</i>	26.122	1.331	520
<i>ORES Luxembourg</i>	9.656	412	305
RESA	227.588	4.927	3.948
Gaselwest	6.940	551	236
Total Région wallonne	688.000	16.800	13.410

Les graphiques ci-dessous reprennent l'évolution des réseaux depuis l'existence des plans.



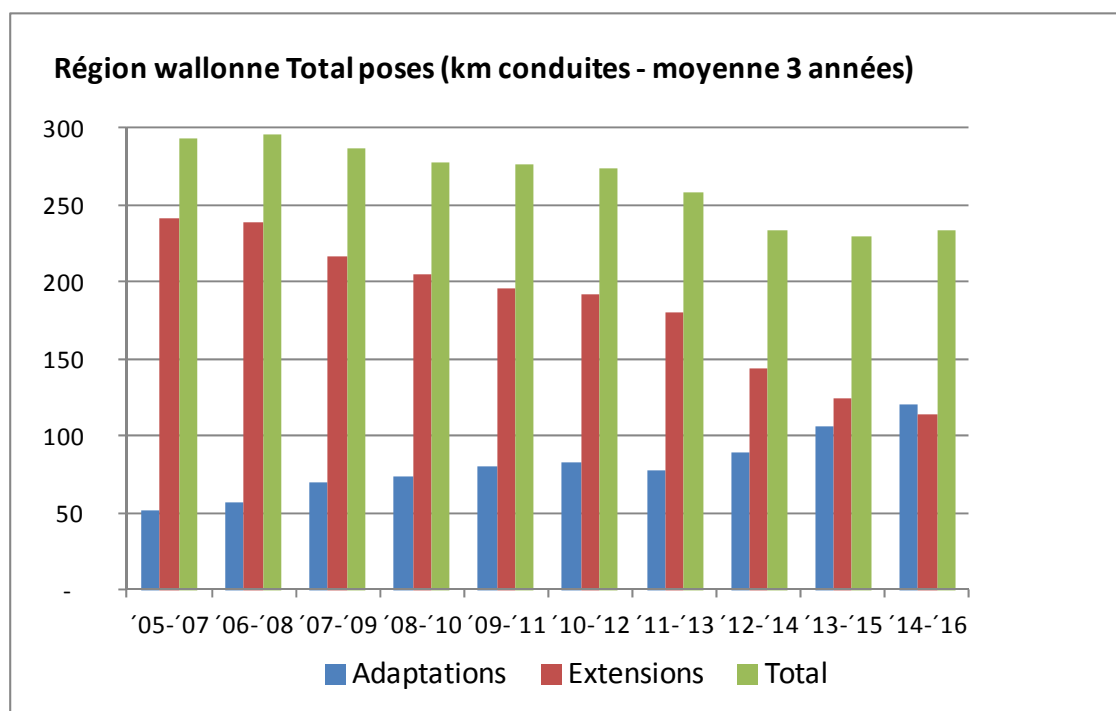
On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau reste, elle, inchangée.



La clientèle continue de croître à un rythme proche des 2 %.

3. Prévision pour les plans 2016-2019

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2016, près de 227 km de conduites devraient être posées par les GRD : 87 km consistent en des renouvellements, 140 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 1,1%. Désormais, du fait de certains programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes, le volume des remplacements dépasse celui des extensions, toujours en perte de vitesse.

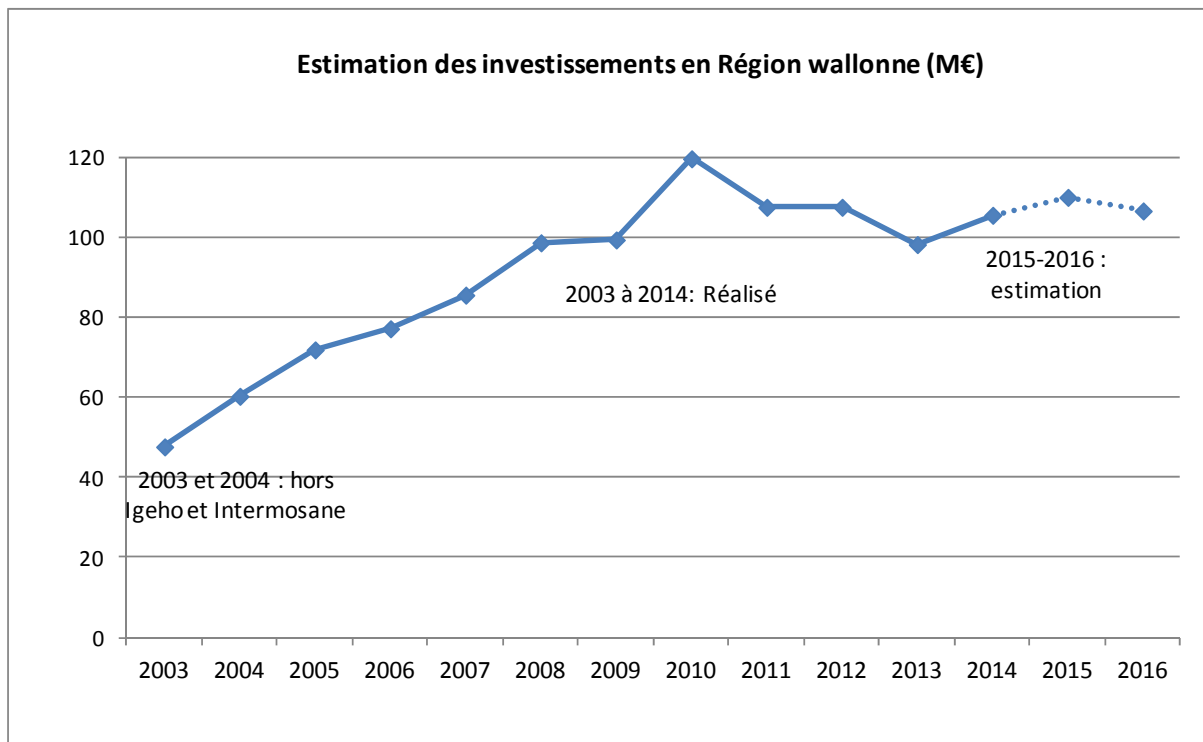


Suivant les prévisions pour 2016, environ 9 000 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 8 100 autres seront renouvelés. Ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, 57 postes et cabines de détentés seront renouvelés et 2 nouveaux posés en vue d'accroître l'efficacité du réseau (bouclages) ou de soutenir les extensions.

4. Evolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Région wallonne. Ceux-ci devraient se situer en 2016 aux alentours de 107 millions d'euros (montants bruts).



Le niveau d'investissement reste stable depuis plusieurs années. Deux années se sont démarquées dans l'histoire récente : 2010 et 2013. En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec la dernière année d'investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décliné d'un tiers après l'absorption par RESA. En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD de boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subis par la prolongation de l'hiver 2012-2013, exceptionnellement long.

III – Observations de la CWaPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

1. Le nouveau décret « gaz »

Conformément au règlement technique et aux lignes directrices en vigueur, l'exercice d'établissement des plans a débuté le 31 mars 2015. Entretemps, le Parlement wallon a voté le 21 mai dernier le décret modifiant le décret du 19 décembre 2002. Ce décret modificatif est entré en vigueur le 2 juin 2015.

Le timing initial prévoyait, comme chaque année d'ailleurs, que les plans définitifs soient introduits pour le 15 juin, sur base des remarques de la CWaPE formulées avant le 15 mai. Ces plans ne peuvent dès lors pas tenir compte des nouvelles dispositions décrétales, dont il faut toutefois mentionner que la portée ne remet pas en cause l'essentiel de la philosophie.

L'exercice actuel doit donc être perçu comme une mise à jour des plans précédents, dans le contexte qui prévalait avant le 2 juin 2015.

2. Des changements significatifs qui auront une influence sur les plans introduits

Plusieurs changements importants sont pressentis au niveau du fonctionnement des GRD. Ceux-ci impliqueront nécessairement des adaptations des plans introduits.

- 1) Le cadre tarifaire : les méthodologies pour l'année 2017 et pour les années suivantes ne sont pas encore déterminées. Il est dès lors difficile de se prononcer définitivement sur les années du plan postérieures à 2016. Les éléments introduits restent donc la base de travail, avec la conscience toutefois que les trajectoires définies sont susceptibles d'évoluer prochainement.
- 2) La situation de Gaselwest : compte tenu de la régionalisation de la compétence tarifaire intervenue en 2014, les communes wallonnes de Gaselwest pourraient voir leur situation évoluer. Dans son plan, Gaselwest évoque essentiellement des investissements indicatifs en rapport avec un transfert de réseaux et ne propose par contre que très peu de dossiers classiques, propres à la gestion habituelle des réseaux. Le plan soumis reste donc conditionnel et susceptible de révision complète.
- 3) Les suites de la fusion des GRD d'ORES : ORES souhaite à l'avenir ne plus proposer qu'un seul plan pour l'ensemble de ses régions. Cette demande suit une logique d'intégration progressive, qui conduira à terme à plus de synergies. Les années postérieures à 2016 pourraient donc connaître des adaptations progressives en conséquence. La CWaPE est toutefois d'avis que les données devront aussi longtemps que possible être déclinées en fonction des budgets spécifiques aux différentes régions, par souci de cohérence tarifaire.
- 4) Les projets de développement spécifiques : certains projets et développements particuliers ont été présentés à la CWaPE en dehors du cadre formel des plans. Ceux-ci ne font pas encore l'objet d'une budgétisation précise. Néanmoins, leur impact est susceptible de nécessiter une révision des plans.

3. Rappels des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans

Les GRD établissent leurs plans en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel et budgétaire.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux, synergies de chantiers, etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

4. Les conséquences climatiques d'un nouvel hiver clément

Pour la deuxième année consécutive l'hiver 2014-2015 a été particulièrement doux, de sorte qu'aucune congestion n'a été mesurée sur les réseaux. Aucune nouvelle conclusion ne peut donc être tirée quant aux besoins en capacité. Les constatations restent donc basées sur les derniers hivers représentatifs et sur les simulations théoriques.

En contrepartie, cette météo est bénéfique pour l'exécution des chantiers, puisque le nombre de jours d'intempéries est d'autant plus limité.

5. Les renouvellements du réseau

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables, et il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements, en continu et par tronçons. Le remplacement des matériaux les plus critiques semble devoir s'accélérer, particulièrement dans certaines régions. Certains matériaux y seront éradiqués à l'horizon du plan voire même, dans le cas du PVC, dès 2015, suite à une accélération des retraits dans le Hainaut.

Par contre, aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD mettent progressivement en place des outils de priorisation, basés sur les risques potentiels de défaillance. Toutefois, aucun accroissement budgétaire n'est en vue pour le moment.

Le taux moyen de renouvellement du réseau est de l'ordre de 0,3 à 1,4 % en fonction des régions, ce qui correspond à une durée de vie théorique de 70 à 350 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune (moins de vingt ans).

6. Le cas particulier des travaux compteurs

La situation s'est nettement améliorée depuis le changement de législation en matière de métrologie intervenu en 2012. Les obligations récurrentes ont été considérablement assouplies : plus de remplacement des compteurs trentenaires, allègement des conclusions des derniers sondages du fait de l'élargissement de la plage de tolérance. En revanche, il y a lieu de tenir compte de la plus grande incertitude quant aux résultats des futurs sondages : de grandes quantités de compteurs pourraient subitement être déclarés inaptés. C'est pourquoi les GRD prévoient toujours des enveloppes non nominatives pour couvrir ce risque.

Côté compteurs à budget « à risque », la situation est maîtrisée. Seule la famille 2.69 fait l'objet d'un remplacement plus systématique. Il restait début 2015 environ 1 600 compteurs actifs et 1 100 inactifs de cette famille.

Enfin, pour anticiper la fin pressentie des compteurs à budget dans leur version actuelle, ORES a budgétisé le placement, dès 2019, de compteurs intelligents. Des projets-pilotes sont prévus en 2018 dans certaines régions. Gaselwest évoque également les projets d'Eandis.

7. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret en vigueur jusqu'au 2 juin 2015 disposait que les GRD étudient de manière normalisée le caractère économiquement justifié de toute demande de raccordement nécessitant une extension de réseau. La méthode met en balance les recettes escomptées avec les investissements nécessaires. Cet équilibre est de plus en plus difficile à établir au fil des années, du fait de la concomitance de deux tendances défavorables aux petites extensions : les coûts et contraintes de pose ont substantiellement augmenté ces dernières années, tandis que les consommations individuelles sont en constante diminution, du fait de nouvelles applications et habitations de plus en plus performantes.

Le nouveau décret prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau ; il fait en cela écho aux modifications en matière de compétence tarifaire. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

Ces dispositions sont susceptibles d'influencer le volume d'investissement dans les années futures.

8. Les extensions stratégiques

Il n'y a pas plus de nouvelle politique en la matière. Les derniers chantiers sont en cours et seules quelques rares opportunités permettent de réels développements. La priorité est désormais mise dans la fiabilisation des poches de réseaux non bouclées et à la densification des réseaux existants.

9. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

10. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L débutera dans les prochaines années. Le planning actuellement pressenti au sein de Synergrid impactera certaines zones dès 2018, soit à l'horizon du plan proposé. Il n'est cependant pas encore possible de déterminer avec précision les investissements à consentir dans ce cadre. La CWaPE a toutefois demandé aux GRD d'examiner comment anticiper au mieux ce changement, notamment lors de la conversion de poches de réseaux 25 mbar en réseaux 100 mbar.

11. Les projets innovants et structurants non repris aux plans

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter.

A ce titre, plusieurs projets connus d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz n'ont pas encore été pris en compte dans les plans, étant donné que leur étude, sous couvert de la Région wallonne pour deux d'entre eux, n'a pas encore débouché sur une décision d'investissement.

D'autre part, en dépit de l'intérêt croissant du CNG¹, les GRD wallons n'ont pas non plus pu identifier à ce stade un impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Quelques projets éclosent aujourd'hui, mais ces rares stations sont encore considérées comme de simples URD isolés.

¹ Gaz naturel comprimé utilisé comme carburant

IV – Avis de la CWaPE

1. Appréciation générale de la CWaPE quant au volet « adaptation »

En application de l'article 16, §3, du décret précité, la CWaPE a examiné les plans d'investissement notamment en vue de vérifier l'adéquation des programmations aux besoins en capacité. Compte tenu de la configuration actuelle des réseaux, de la surveillance des niveaux de pression en ligne et des débits d'injection aux postes de réception, et vu les actions proposées par les GRD pour préserver le bon fonctionnement de la distribution en cas d'évolution défavorable perceptible, la CWaPE ne décèle pas, pour l'année 2016, d'insuffisance dans la planification présentée. Plusieurs points restent sous surveillance, notamment en ce qui concerne la capacité.

Au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD, notamment en termes de sécurité, de fiabilité et de continuité d'approvisionnement.

Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

2. Observations générales de la CWaPE quant au volet « extension »

Concernant le volet « extension », la CWaPE constate que les GRD établissent une partie conséquente de leurs plans sur base de potentialités, résultant de la synthèse de pré-études, d'offres lancées ou d'approches statistiques, compte tenu de multiples incertitudes généralement indépendantes de leur volonté.

Chez la plupart des GRD, la CWaPE continue d'observer un ralentissement des extensions, du fait que plusieurs projets dits "stratégiques", financés partiellement par le recours aux fonds, arrivent à leur terme. Vu les dispositions légales minimales applicables, la CWaPE ne décèle toutefois aucun manquement qui l'obligerait à s'opposer aux plans des GRD. Il se confirme que les limitations des enveloppes budgétaires des GRD et l'extinction des fonds extérieurs nécessiteront de repenser l'approche des extensions.

3. Réserves et points d'attention

Au-delà de ces considérations générales qui aboutissent à des constats similaires aux années précédentes, la CWaPE attire l'attention sur les points suivants :

- 1) En application des nouvelles dispositions décretales survenues en cours d'exercice d'établissement des plans, seule l'année 2016 des plans doit être considérée comme formellement valide, la portée des plans étant limitée à la période tarifaire applicable, soit 2015-2016. Toutefois, même si les années 2017 et suivantes ne peuvent être considérées comme définitives, il convient de permettre en pratique une certaine visibilité opérationnelle sur ces années. En outre, le processus de planification a toujours été dynamique, intégrant des mises à jour chaque année. Enfin, rien ne permet de préjuger que les orientations prises ne pourront être respectées dans le cadre d'une future méthodologie tarifaire, au moins dans les grandes lignes.

La CWaPE propose donc d'accepter les plans soumis pour toute leur portée, sous réserve des révisions qui interviendront pour les années futures dès que le cadre sera mieux connu.

- 2) Le plan introduit par Gaselwest reste très largement conditionné par le futur de l'affiliation des communes concernées (Comines-Warneton, Mont de l'Enclus, Celles partiellement). La CWaPE propose d'accepter celui-ci comme étant une mise à jour, au moins provisoire, du plan 2015-2018 introduit l'an dernier.
- 3) Lors de ses échanges avec ORES, la CWaPE a souligné la nécessité d'accélérer les travaux destinés à sécuriser l'alimentation de Ciney, en cas d'hiver exceptionnel, suivant les normes en vigueur. En effet, les prévisions de consommation en pareil cas sont désormais supérieures à la capacité disponible. Ces travaux devraient débuter en 2015.

4. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la CWaPE estime que les plans d'investissements proposés par RESA, et ORES sont recevables sur le plan technique. Un suivi particulier devra être apporté à la situation de Ciney.

La CWaPE estime par contre que la validité du plan de Gaselwest est conditionnelle, compte tenu des orientations incertaines en matière d'affiliation des communes wallonnes.

La CWaPE rappelle aux GRD que les révisions futures s'opéreront en lien avec les aspects tarifaires qui relèvent dorénavant de la compétence régionale ; les années 2017 à 2019 sont donc susceptibles d'être réévaluées.

* *
*

Listes des annexes

ANNEXE I. Examen des plans et indicateurs de performance

- Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans
- Bilan des réalisations précédentes et en cours
- Les besoins en capacité
- L'assainissement des réseaux
- Les travaux sur compteurs et branchements
- Les impositions extérieures
- Les petites extensions et la rentabilité
- Les lotissements et zones d'activité économique
- Les extensions stratégiques
- Bilan statistique régional et par GRD
- Les budgets

ANNEXE II. Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans

ANNEXE III. Plans d'investissement

ANNEXE I : EXAMEN DES PLANS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANNEXE I : EXAMEN DES PLANS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

I. Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans

Même si les plans introduits ont une portée de quatre ans, en matière de réalisation de chantier, des prévisions à plus de six mois demeurent souvent difficiles à établir. Les incertitudes vont croissant à mesure que le terme s'allonge, rendant très illusoires des prévisions au-delà de deux à trois ans. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, affectation de zonings dans les plans de secteur, décision d'investissement des nouveaux clients, etc.). A cela s'ajoutent les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

En toute logique donc, une proportion croissante des budgets annoncés pour les années futures est allouée sous forme d'enveloppes « non nominatives », c'est-à-dire non dédiées à des projets spécifiques. Ces mêmes projets étant parfois regroupés en « portefeuille » de potentiel.

Dès lors, compte tenu du caractère plus spéculatif et forcément incomplet des prévisions pour les années 2017 et suivantes, l'attention a été essentiellement concentrée sur les prévisions pour l'année 2016. Seuls les grands projets échelonnés dans le temps ou les travaux identifiés avec précision sont mentionnés pour les années suivantes.

II. Bilan des réalisations précédentes et en cours

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Région et par GRD :

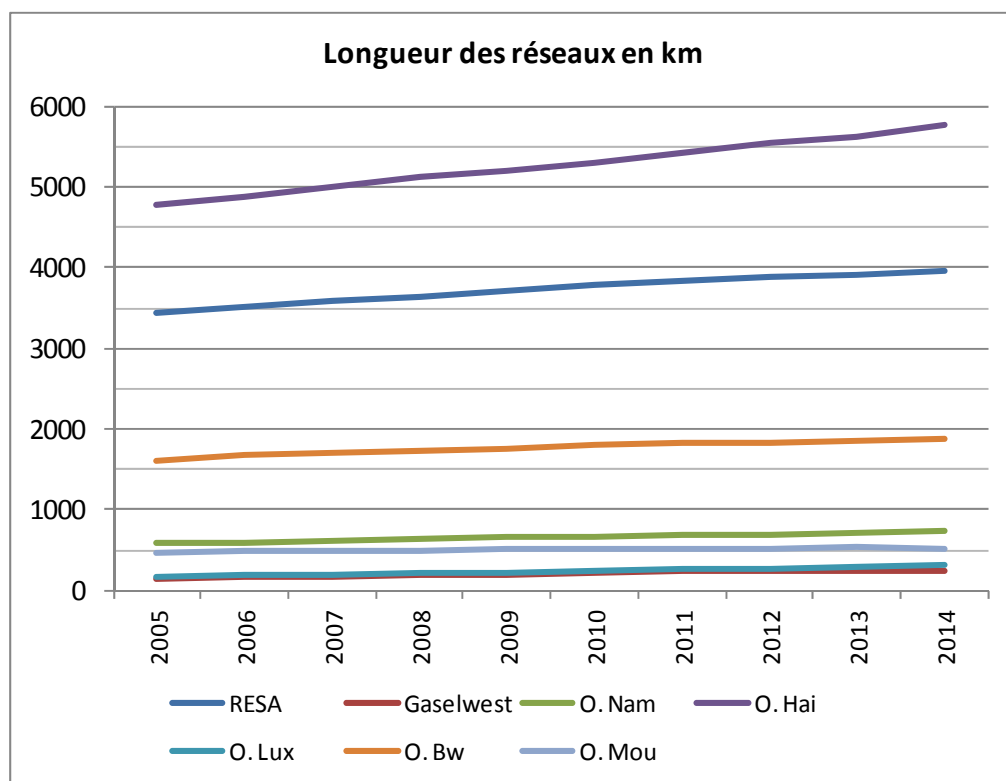
- 1) des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression;
- 2) des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

1) Pose de conduites

Bilan des poses 2014 (km) :

	RESA	GASW	O-Nam	O-Hain	O-Lux	O-BW	O-Mous	TOTAL
BP	19,50	1,30	7,60	52,60	7,90	10,60	2,40	101,90
Acier	-7,00	-0,40	-0,40	-10,40	0,00	-3,70	-1,90	-23,80
PE	26,50	1,70	8,30	65,30	7,90	19,10	5,20	134,00
Fibro-ciment						-4,7		-4,7
Fonte			-0,3	-0,3		-0,2	-0,9	-1,7
PVC				-2				-2
MP	15,55	0,10	6,20	37,50	4,60	8,40	2,80	75,15
Acier	9,00	0,00	0,40	8,30	-0,40	0,10	0,40	17,80
PE	6,55	0,10	5,80	29,20	5,00	8,20	2,50	57,35
TOTAL	35,05	1,40	13,80	90,10	12,50	18,90	5,30	177,05

Evolution des réseaux depuis 2004.

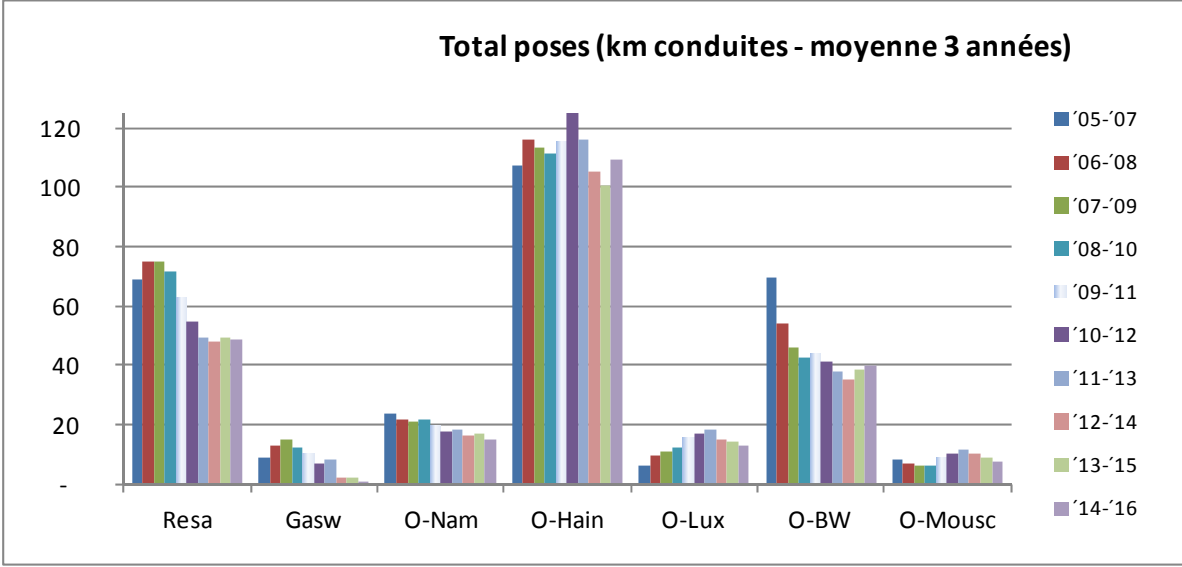
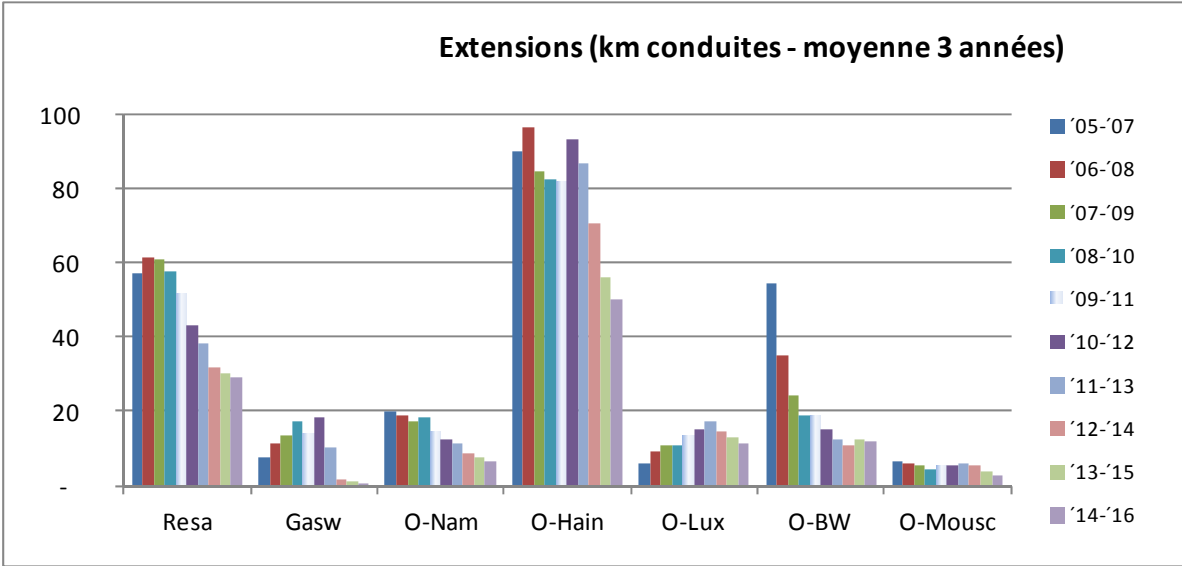
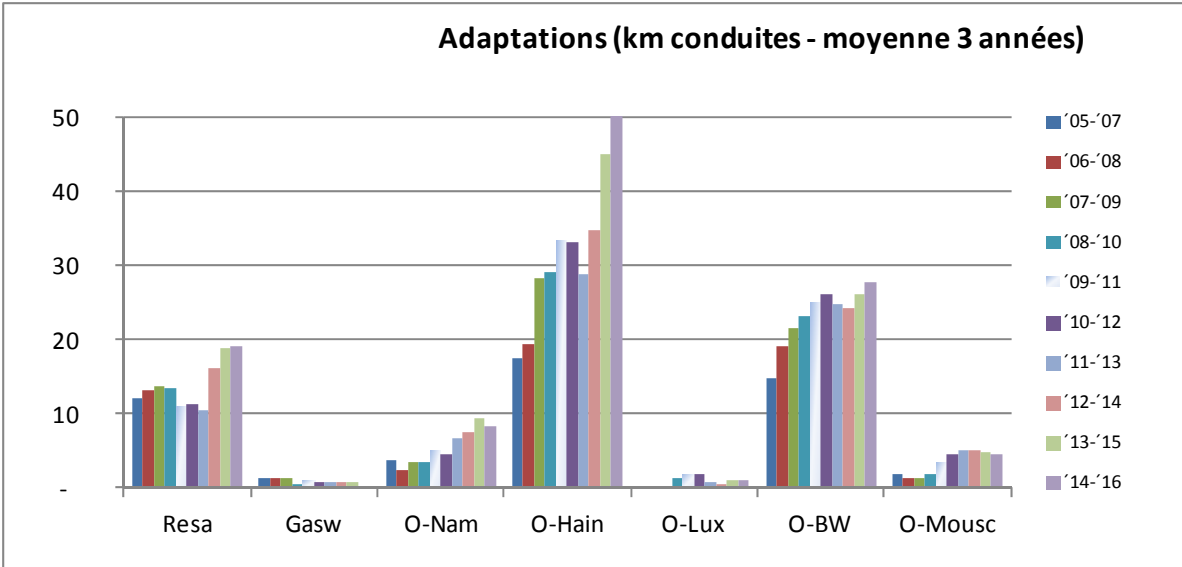


	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
RW	10 955	11 227	11 493	11 759	12 045	12 275	12 527	12 781	12 989	13 152	13 410
RESA	3 397	3 437	3 503	3 580	3 648	3 724	3 791	3 834	3 882	3 914	3 949
Gaselwest	142	155	159	165	189	201	213	232	235	235	236
O. Namur	551	577	598	610	637	657	672	687	699	715	743*
O. Hainaut	4 676	4 789	4 889	5 002	5 127	5 207	5 308	5 433	5 538	5 608	5 769*
O. Luxemb.	175	179	185	197	210	221	233	255	272	288	305*
O. Brab. wal.	1 543	1 614	1 673	1 713	1 738	1 763	1 802	1 827	1 840	1 864	1 887*
O. Mouscron	470	476	487	493	496	503	507	513	523	529	520*

*Longueurs corrigées, après réévaluation sur plan (correction d'inventaire) – cfr remarque en p.7

Les graphiques suivants montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existe l'obligation de planification découlant du décret. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ces graphiques reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur trois années. Les données relatives aux années 2015 et 2016 sont bien sûr des prévisions, ce qui influence les deux dernières valeurs.

Le paramètre repris est la longueur de conduites posées, un indicateur parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des postes de soutirage de protection cathodique...



2) Branchements : renouvellement et nouveaux

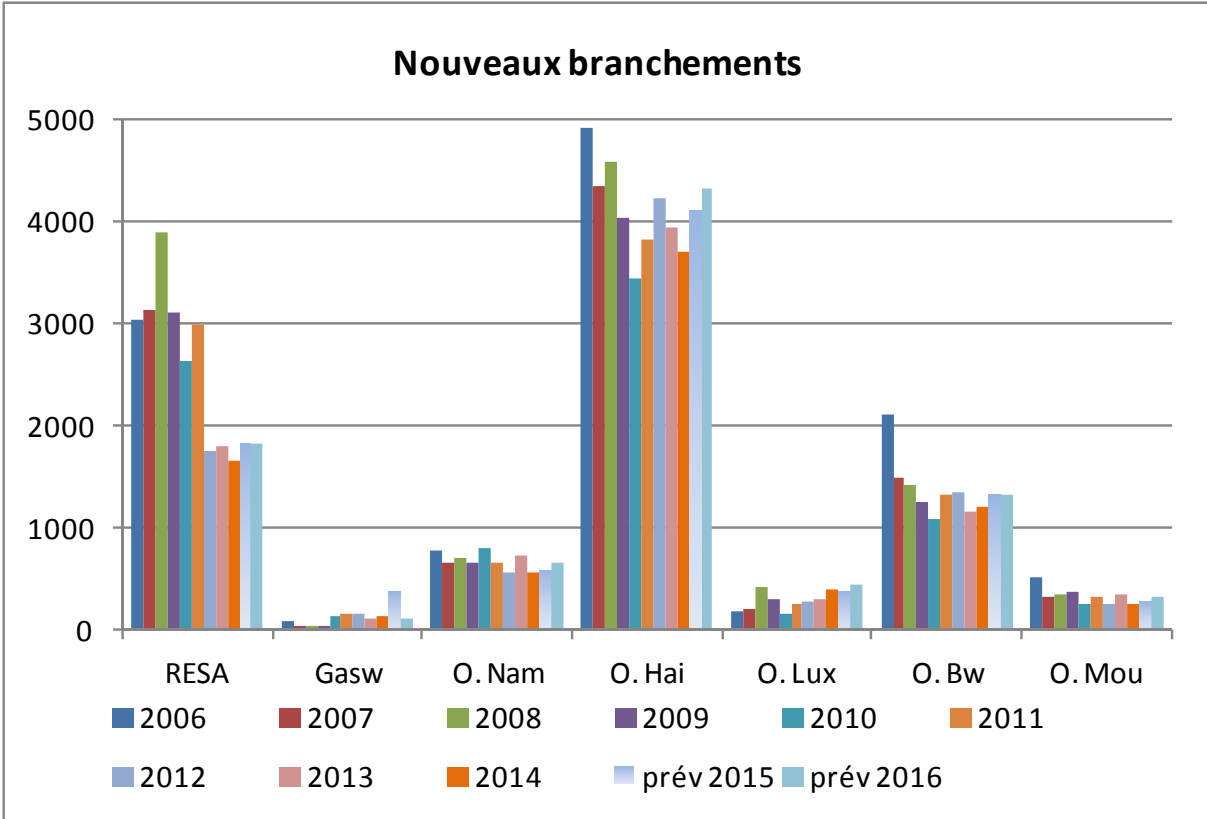
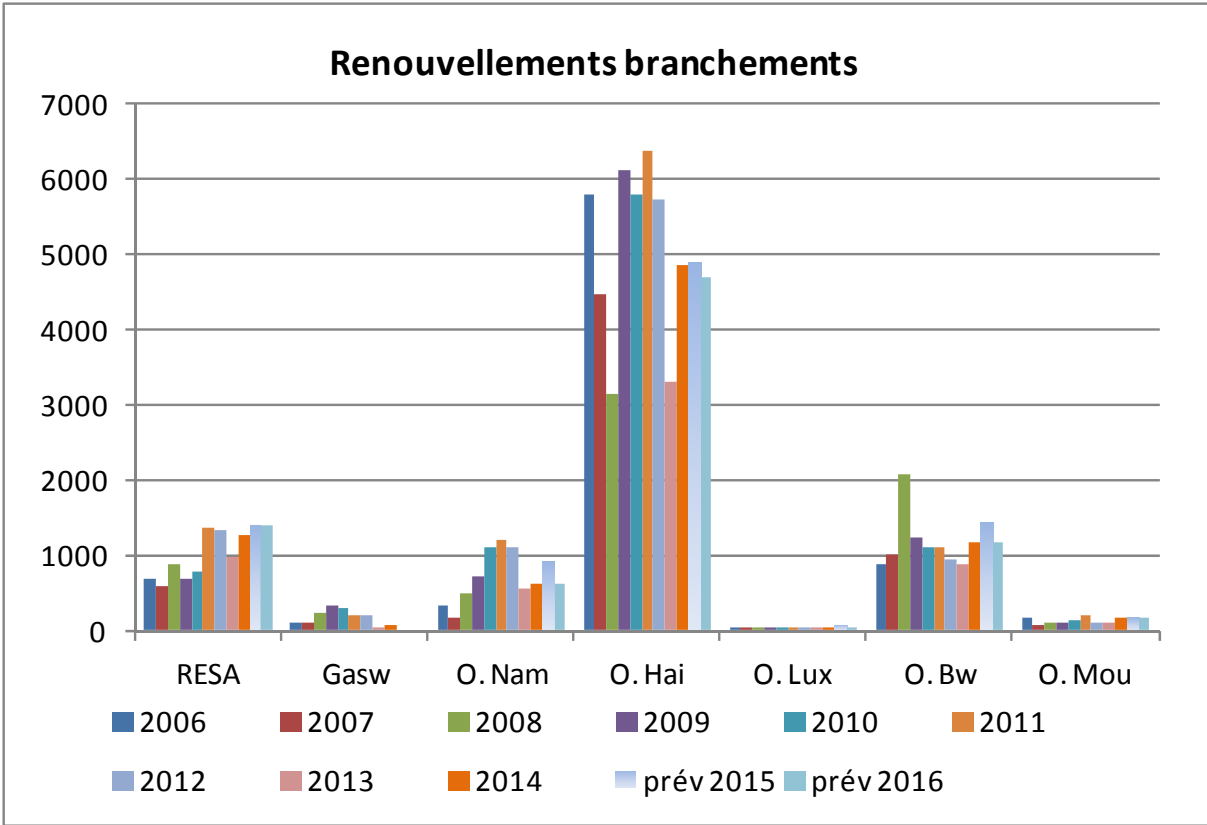
Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellements de branchements et le nombre de nouveaux raccordements réalisés en 2014.

	Branchements renouvelés	Taux de renouvellement	Nouveaux raccordements	Taux de croissance	Raccordements standards	% standards
RESA	1 252	0,6 %	1 646	0,7 %	1 430	87 %
Gaselwest	59	0,9 %	124	1,9 %	124	100 %
ORES Namur	619	1,8 %	550	1,6 %	462	84 %
ORES Hainaut	4 868	1,6 %	3 687	1,2 %	3 424	93 %
ORES Luxembourg	14	0,2 %	382	4,8 %	330	86 %
ORES Brabant w.	1 182	1,6 %	1 195	1,7 %	1 110	93 %
ORES Mouscron	162	0,7 %	241	1,0 %	231	96 %
Région	8 156	1,2 %	7 825	1,2 %	7 112	91%

Rappelons que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

Un effet de « génération technologique » est également présent. Le remplacement des conduites en fonte, PVC, acier mince ou fibrociment s'accompagne souvent d'un assainissement préventif des branchements. Depuis les années quatre-vingt, le polyéthylène a fait son apparition. Ce saut technologique induit que le nombre de branchements postérieurs à cette date nécessitant une intervention devrait graduellement diminuer et permettre un certain confort, du moins jusqu'au moment encore indéterminé à ce jour où le polyéthylène manifestera des signes de vétusté.

Les graphiques suivants montrent l'évolution des renouvellements et des nouveaux branchements par GRD, depuis 2006.



3) Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du MET, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergie avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

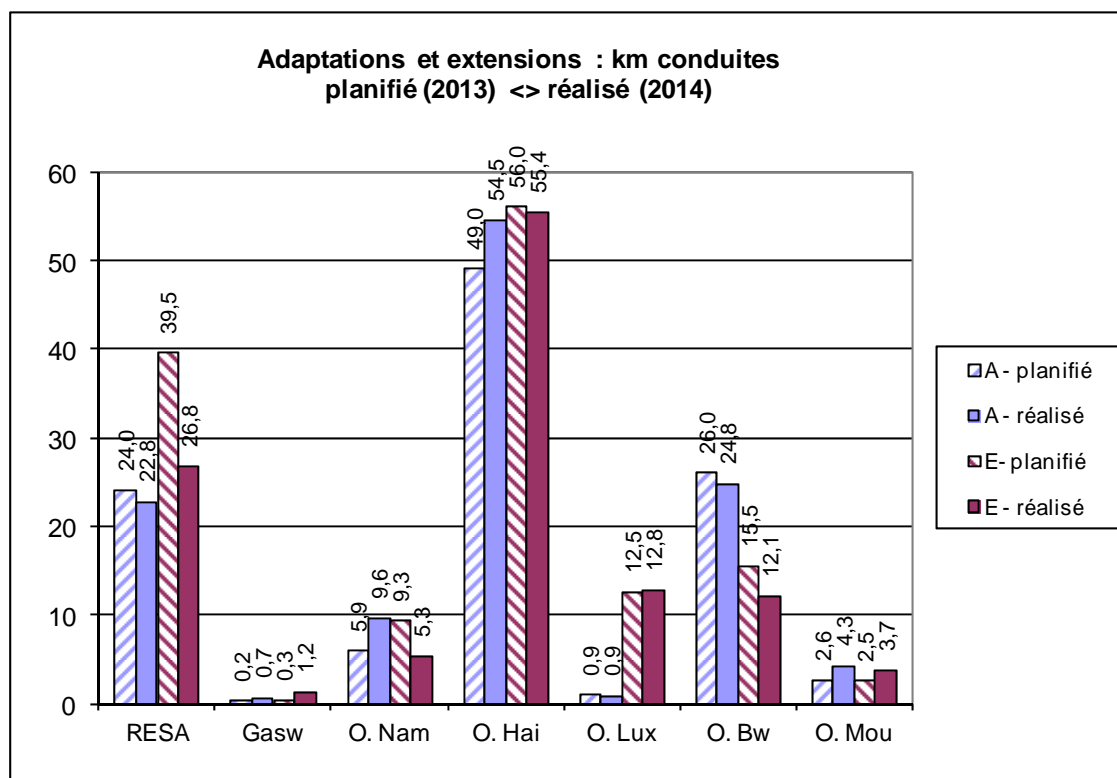
Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE :

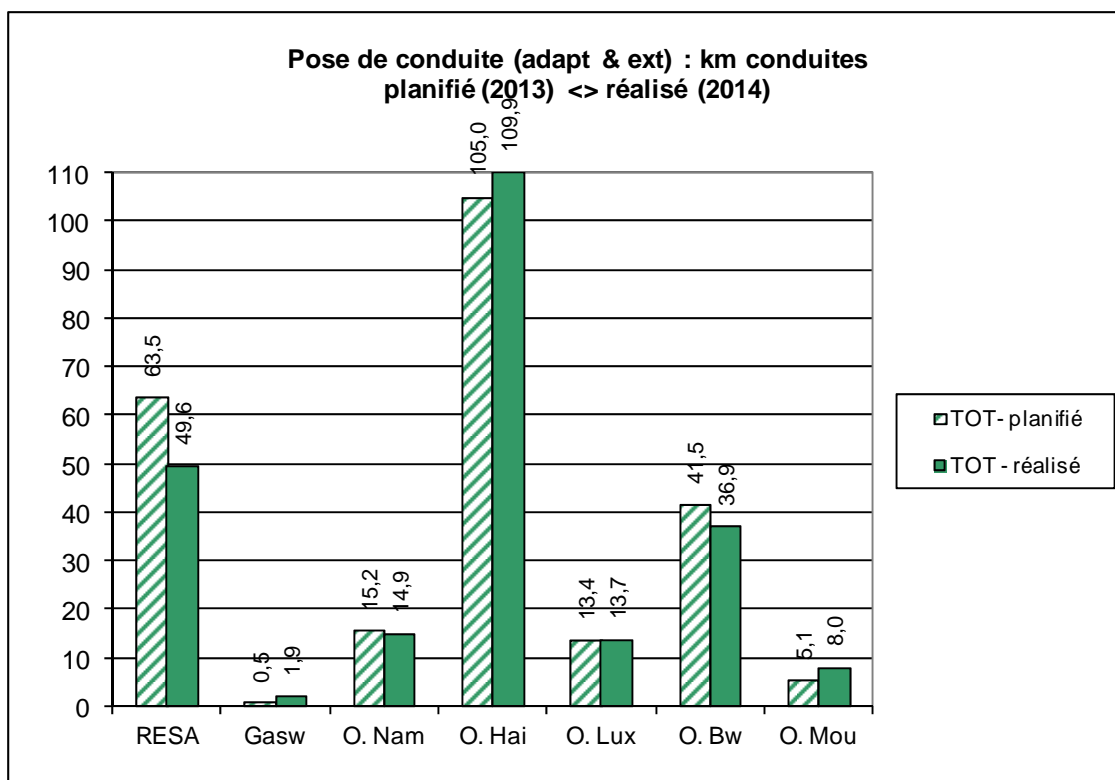
- de la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- de l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Dans le cas de RESA, l'équipement d'un certain nombre de zonings initialement mentionnés a été étalé sur plusieurs années.

Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.





Rappelons que seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

III. Les besoins en capacité

Les besoins en capacité du réseau font l'objet d'un suivi attentif. L'attention est portée sur les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à -11°C, ainsi que sur les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Lorsqu'ils se présentent, les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement...

Les trois derniers hivers n'ont pas connu de pointes de froid extrêmes. L'hiver 2014-2015 a été particulièrement doux, de sorte qu'aucune difficulté particulière n'a pu être observée. Seuls les points relevés précédemment sont donc pris en compte.

⇒ **Points d'injection : suivi des points sensibles identifiés les années précédentes**

	Constat	Action
RESA	Trooz : Q hivernal élevé	Bouclage avec Chaudfontaine. Nouveau poste unique en remplacement de Trooz, Décormétal et Prayon (report début 2016).
	Montegnée	Renouvellement prévu en cours. Cabine dédoublée. Parallèlement, augmentation de capacité à Yvoz-Ramet et bouclage MPC vers Pont-du Val : soutien à la boucle Montegnée-Flémalle rive gauche. Finalisation 2015-2016.
Gaselwest	OK	
Ores Namur	Gembloux	Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et Sedilec. Impact positif sur Hélécine. Bouclage avec Sombreffe et regroupement dans nouvelle SRA « Grand Manil ». 2 ^{ème} poste prévu à Gembloux pour 2015-2016.
	Ciney	Augmentation de débit puis de la pression amont en discussion avec Fluxys. Deux nouveaux postes Ores à construire. La situation pourrait devenir critique en cas d'hiver exceptionnel. A accélérer. Prévu 2015-2016.
	Grand-Namur	Jonction Namur – Jemeppe s/Sambre en voie de finalisation avec Fluxys.
Ores Hainaut	Enghien	Augmentation e Pin (Fluxys) – pas de nouvelle demande en cours.
Ores Lux.	OK	
Ores BW	Mont-St-Guibert & Gembloux : Q-11 > Qmax (problème suivi depuis 2008)	Projet achevé fin 2014. La zone est sécurisée.
Ores Mouscron	OK (voir problème de congestion intra-SRA traité au point suivant)	

⇒ **Chutes de pression : principaux points sensibles**

Compte tenu des derniers hivers assez cléments, peu de points ont été identifiés comme sensibles. On se reportera aux plans pour le détail.

IV. L'assainissement des réseaux

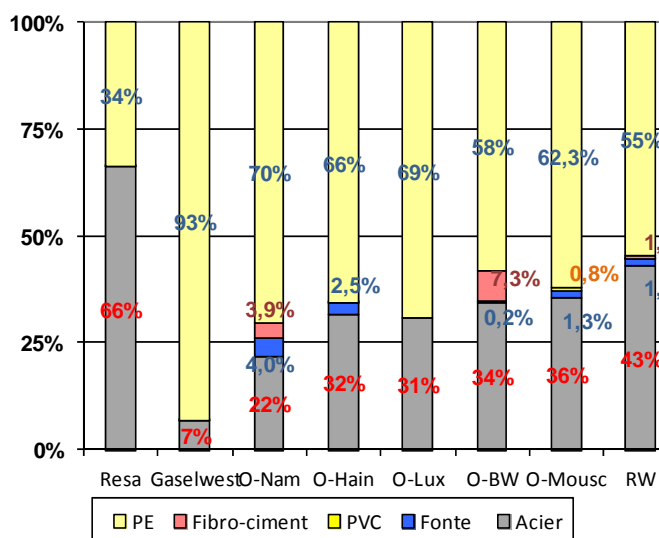
Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un grand intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C (Pmax = 14,7 bar), où il est obligatoire, mais aussi en MPB lorsque des impératifs de continuité électrique se posent, pour la protection cathodique. Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anti-corrosion, technique bien maîtrisée.

Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

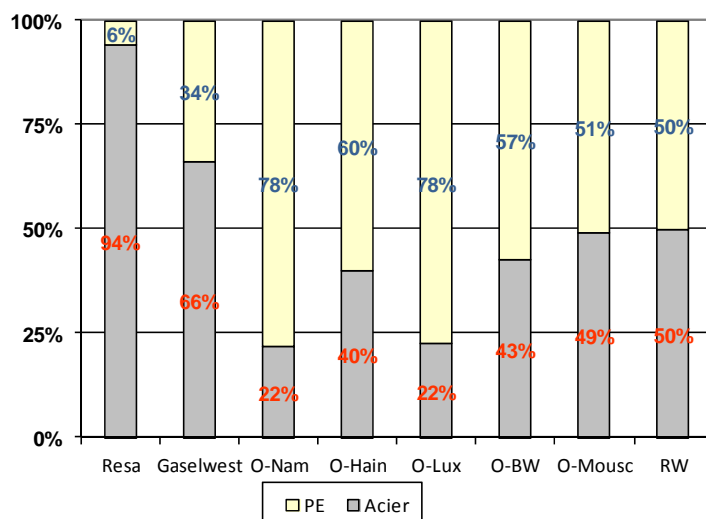
L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque exploitant. Par conséquent, les technologies sont en général concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier. Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une même localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existants, par GRD, au 31/12/2014. Pour la basse pression, les proportions entre matériaux anciens et matériaux actuels diffèrent par GRD, ce qui induit des contraintes budgétaires variables d'une région à l'autre.

Matériaux - réseau BP 2014



Matériaux - réseau MP 2014



Pour la moyenne pression, les coûts de pose sont évidemment différents suivant qu'il s'agisse de PE ou d'acier. Cependant, au-delà de ces indicateurs, il convient de prendre en compte la structure et la philosophie du réseau pour évaluer la robustesse de ces choix.

⇒ **Conduites en acier et PE**

L'acier est un matériau relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose BP, chez les GRD mixtes, le PE lui est souvent préféré. RESA par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement constitué d'acier). Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.

Le PE est le matériau le plus en vogue.

Néanmoins, l'un et l'autre de ces matériaux ont leur élément vétuste : l'acier dit « mince » d'une part, car il a quelques centièmes de mm en moins, le PE première génération d'autre part, réputé plus cassant et vieillissant moins bien. Ces éléments ne sont présents que chez certains GRD mixtes et font l'objet d'une identification et d'un remplacement progressif, au même titre que les matériaux plus anciens ci-dessous.

⇒ **Conduites en matériaux « anciens »**

Les conduites en fibro-ciment sont surtout présentes chez ORES (BW : 71 km ; Namur : 14 km), Gaselwest les ayant pratiquement éradiqué (plus que quelques dizaines de mètres). Ces conduites sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries. Environ 20 km seront retirés sur la durée du plan. Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, compte tenu de la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol. Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de leur concentration, localisée dans certaines poches ce qui rend illusoire tout retrait massif.

Chez tous les GRD concernés, le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte se poursuit. Il en reste 118 km, dont la moitié devrait être retirés à l'horizon du plan, essentiellement du fait de la poursuite d'une campagne intensive menée par ORES en région de Charleroi.

Le programme de remplacement des conduites PVC en ORES Hainaut se poursuit activement et a même été accéléré. Le matériau devrait avoir disparu d'ici la fin de 2015.

⇒ **Remplacements curatifs**

Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

V. Les travaux sur compteurs et branchements

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différente nature :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
 - remplacements systématiques : en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD devaient remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30^{ème} année. Cette disposition a été abrogée par l'AR du 03/08/2013 : seuls les compteurs placés jusqu'en 1982 sont encore visés et les GRD résorbent les derniers retards de remplacements, soit +/- 12 000 compteurs, en majorité sur le réseau de RESA ;
 - périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Economie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : 500 compteurs doivent encore être retirés.
Il est à noter que la procédure d'échantillonnage a également été redéfinie par l'AR du 03/08/2013, ce qui induit un renforcement de la probabilité de remplacement. En prévision, ORES a adopté une stratégie préventive de retraits volontaires des compteurs de 35 ans et plus, qui sera activée si aucun retrait n'est imposé par la métrologie, ceci afin de conserver les capacités de réaction.
RESA a pour sa part maintenu les quantités prévisionnelles de la législation abrogée, à titre conservatoire ;
- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages... ;
- le placement de compteurs à budget (+/- 8 300 par an) ;
- le remplacement des compteurs à budget mis en cause pour leur fiabilité (+/- 2 800 compteurs 2.69 concernés)

A noter également que les budgets présentés par ORES mentionnent, à titre provisionnel, un montant pour l'installation de compteurs intelligents à l'horizon 2019, avec quelques projets-pilotes dès 2018. Il n'y a cependant pas encore de vision définitive à ce stade.

VI. Les impositions extérieures

Suite à des travaux d'aménagements de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. En 2015, 10 km de canalisations pourraient être concernés (enveloppe essentiellement non nominative), ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (4,5 %), dont les frais sont partiellement supportés par les GRD en application de l'article 18, §2, du décret.

Par ailleurs, tous les GRD sont priés par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes.

Enfin, rappelons d'autres contraintes plus spécifiques :

- le Brabant wallon est confronté à la volonté de séparation des réseaux exprimée par Eandis et Sibelga : des investissements sont nécessaires pour dissocier certains quartiers fortement imbriqués ;
- la conversion des réseaux de gaz L au gaz H impactera assez rapidement les régions suivantes : Brabant wallon, Braine-le-Comte / Soignies, Gembloux, Hannut / Waremme. Le timing précis est encore à valider.

VII. Les petites extensions et la rentabilité

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui répondent aux critères économiques du décret.

Ces enveloppes totalisent, au niveau régional 42 km de canalisation en 2016.

VIII. Les lotissements et zones d'activité économique

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit la plupart du temps de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppes budgétaires estimées sur base des réalisations des années précédentes : elles sont évaluées à 46 km en 2015.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartier entier.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD. Estimation en 2015 : 20 km de pose.

Citons les principaux zonings à titre d'exemple :

- RESA : Grâce-Hollogne (aéroport), Andenne (Petit-Waret), Waimes,...
- ORES : Farciennes, Thuin/Lobbès, Mons (Initialis), Ghislenghien, Tournai Ouest, Hélécinne, Saintes, Louvain-la-Neuve...

IX. Les extensions stratégiques

Les grands projets d'extension « stratégiques » touchent à leur fin chez la plupart des GRD.

RESA a sensiblement revu à la baisse ses grands projets d'extension, seuls quelques parachèvements sont en cours dans les localités raccordées récemment ou pour répondre à des demandes.

ORES achève les deux principaux axes de développement dans le Hainaut :

- 1) Nord de Charleroi (Les bons Villers) ;
- 2) renforcement du Sud de Charleroi : (Merbes-Erquelinnes, Thuin / Gerpinnes / Ham-sur-Heure).

D'autres projets importants sont à l'étude (Libramont, Vielsalm...).

X. Bilan statistique régional et par GRD

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2016.

ANNEE 2016	Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes			Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes		
				Récept.	Réseau	Client				Récept.	Réseau	Client
	Tecteo						Gaselwest					
Adaptations	16.250	1.407	4.561	2	6	3	0	0	0	0	0	0
Extensions	28.515	1.828	3.828	0	2	12	230	98	0	0	0	0
TOTAL	44.765	3.235	8.389	2	8	15	230	98	0	0	0	0
<i>dont nouvelle pose</i>	30.265						230					
Part renouvellement	32,4%	43,5%	54,4%	100,0%	75,0%	20,0%	0,0%	0,0%	-	-	-	-
Part croissance	67,6%	56,5%	45,6%	0,0%	25,0%	80,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	ORES Namur						ORES Hainaut					
Adaptations	7.384	637	1.118	0	7	1	63.745	4.676	9.169	0	21	3
Extensions	7.250	650	1.155	0	0	5	46.010	4.310	6.411	0	0	11
TOTAL	14.634	1.287	2.273	0	7	6	109.755	8.986	15.580	0	21	14
<i>dont nouvelle pose</i>	7.920						77.960					
Part renouvellement	45,9%	49,5%	49,2%	-	100,0%	16,7%	29,0%	52,0%	58,9%	-	100,0%	21,4%
Part croissance	54,1%	50,5%	50,8%	0,0%	0,0%	83,3%	71,0%	48,0%	41,1%	0,0%	0,0%	78,6%
	ORES Luxembourg						ORES Brabant wallon					
Adaptations	975	45	193	0	4	2	30.335	1.165	2.264	0	15	1
Extensions	9.700	430	554	0	0	4	10.250	1.325	1.805	0	0	9
TOTAL	10.675	475	747	0	4	6	40.585	2.490	4.069	0	15	10
<i>dont nouvelle pose</i>	9.700						14.578					
Part renouvellement	9,1%	9,5%	25,8%	-	100,0%	33,3%	64,1%	46,8%	55,6%	-	100,0%	10,0%
Part croissance	90,9%	90,5%	74,2%	0,0%	0,0%	66,7%	35,9%	53,2%	44,4%	0,0%	0,0%	90,0%
	ORES Mouscron						Total Région wallonne					
Adaptations	4.282	158	630	0	2	1	122.971	8.088	17.636	2	55	11
Extensions	2.500	320	480	0	0	4	104.455	8.961	14.233	0	2	45
TOTAL	6.782	478	1.110	0	2	5	227.426	17.049	31.869	2	57	56
<i>dont nouvelle pose</i>	3.100						143.753					
Part renouvellement	54,3%	33,1%	56,8%	-	100,0%	20,0%	36,8%	47,4%	55,3%	100,0%	96,5%	19,6%
Part croissance	45,7%	66,9%	43,2%	0,0%	0,0%	80,0%	63,2%	52,6%	44,7%	0,0%	3,5%	80,4%

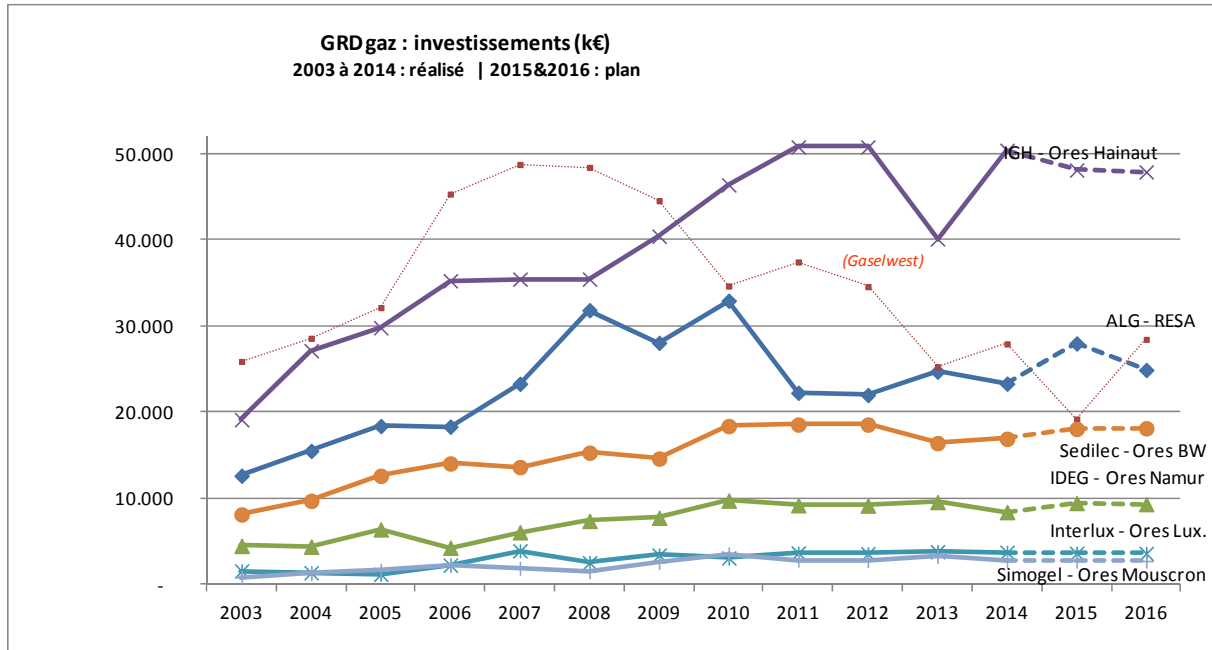
NB : Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'adaptation contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

Synthèse régionale des prestations 2014 (réalisé) et 2016 (plans) :

Etat du réseau au			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
1/01/2009		12.052,018	3.782,466	8.269,552	66	69	1.075	415.476	432.182	1.887
1/01/2010		12.275,362	3.869,362	8.406,400	88	89	1.511	664.247	673.940	2.730
1/01/2011		12.527,580	3.977,514	8.550,066	75	90	1.530	674.877	669.135	2.768
1/01/2012		12.782,070	4.099,979	8.682,091	75	91	1.551	685.677	698.281	2.807
1/01/2013		12.988,960	4.215,300	8.773,660	73	93	1.536	441.469	488.820	2.913
1/01/2014		13.151,970	4.290,246	8.861,724	73	99	1.720	674.731	762.805	2.802
1/01/2015		13.409,176	4.573,451	8.835,725	73	102	1.556	642.587	773.878	3.072
Réalizations 2014			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
ADAPTATIONS			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
Remplacements			17.782	70.640	1	2	9	8.104	15.467	8
	Vétusté		11.721	57.228	1	2	8	7.806	10.541	7
	Sécurité		2.029	6.243	-	-	-	298	1.260	1
	Déplacements		4.032	7.169	-	-	1	-	-	-
	Placement CAB								3.666	
	<i>Dont remplacement des compteurs de plus de 30 ans</i>								7.003	
Renforcements			13.177	10.327	-	2	8	-	-	2
	Consommation		-	13	-	-	2	-	-	2
	Chute pression		10.529	1.086	-	1	2	-	-	-
	Efficacité/bouclage		2.648	9.228	-	1	4	-	-	-
Non défini			1.538	14.443	-	-	1	281	548	1
Total adaptations			32.497	95.410	1	4	18	8.385	16.015	11
EXTENSIONS			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
Racc.	Résidentiels BP+MP							6.311	13.315	
	<i>Dont raccordements standard</i>							124	-	
	Industriels							1.806	73	51
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)		25.302	35.671	-	-	3			
Gdes ext.	Lotissements		12.390	21.569	-	-	-			
	ZAE		14.857	282	-	1	1			
Ext. strat.	Extensions stratégiques		2.383	3.451	-	-	-			
Non défini			1.196	229	-	-	-	-	-	-
Total extensions			56.128	61.202	-	1	4	8.117	13.388	51
Projections 2016			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
ADAPTATIONS			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
Remplacements			12.172	71.501	2	3	33	8.088	17.636	11
	Vétusté		9.392	62.071	2	3	32	8.083	9.286	11
	Sécurité		780	1.430	-	-	1	5	56	-
	Déplacements		2.000	8.000	-	-	-	-	-	-
	CAB								8.294	
	<i>Dont remplacement des compteurs de plus de 30 ans</i>								4.881	
Renforcements			31.760	7.538	-	4	15	-	-	-
	Consommation		1.650	1.150	-	-	7	-	-	-
	Chute pression		6.980	3.640	-	4	3	-	-	-
	Efficacité/bouclage		23.130	2.748	-	-	5	-	-	-
Non défini			-	-	-	-	-	-	-	-
Total adaptations			43.932	79.039	2	7	48	8.088	17.636	11
EXTENSIONS			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
Racc.	Résidentiels BP+MP							6.793	14.175	
	<i>Dont raccordements standard</i>							1.898	3.800	
	Industriels							2.168	58	45
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)		13.560	28.830	-	-	1			
Gdes ext.	Lotissements		15.000	23.525	-	-	-			
	ZAE		19.260	550	-	-	-			
Ext. strat.	Extensions stratégiques		2.230	1.500	-	-	1			
Non défini			-	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions			50.050	54.405	-	-	2	8.961	14.233	45

XI. Les budgets

Environ 107 millions d'euros d'investissements (montants bruts) sont prévus en région wallonne en 2016.



NB: *Gaselwest : y compris la partie située en Flandre, soit 97 % du GRD*
IGH : reprise d'Igeho en 2004
ALG : reprise de Verviers en 2005 ; absorption par RESA depuis 2012

ANNEXE II :

**LIGNES DIRECTRICES ACTUALISEES
POUR L'ETABLISSEMENT DES PLANS**

Plans d'investissement GAZ - Lignes directrices (exercice 2015)

1^{re} partie : rappel de la procédure

La présente note a pour but de définir le cadre standardisé pour réaliser les plans d'investissement portant sur la période 2016 – 2019 et l'actualisation des travaux et budgets en cours.

Rappel du planning de travail (identique aux années précédentes) :

- e) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- f) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif pour le 15 juin. Ce plan définitif est remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des plans relatifs au réseau, remis en 1 seul exemplaire.
- g) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de ses conclusions.
- h) Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier 2016.
- i) Avant le 31 mars de l'année 2016, c'est-à-dire au plus tard lors de la proposition du plan suivant, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

Comme l'année dernière, afin d'assurer le lien avec les propositions tarifaires, chaque projet nominatif, réalisé ou planifié, et chaque enveloppe de projet non nominative mentionnés dans le plan doivent être accompagnés de leurs estimations budgétaires.

2^e partie : contenu des plans

Actualisation des plans en cours

Le GRD met à jour les données communiquées en juin 2014 relativement à l'année 2015 :

Règlement technique - Art.39§6. Avant le 31 mars de l'année d'entrée en vigueur du (des) plan(s) précédent(s), le GRD communique à la CWaPE le budget définitif s'y rapportant. Le GRD justifie les révisions et reports éventuels par rapport au(x) plan(s) définitif(s) établi(s) pour le 15 juin qui sont déjà prévisibles à cette date.

En effet, lors de l'établissement du plan, des hypothèses ont été établies :

- en matière budgétaire, le budget n'étant définitivement approuvé par les instances qu'en fin d'exercice;
- en matière de paramètres externes, éventuellement indépendants de la volonté du GRD, qui influencent la décision finale quant à certains investissements.

Dès lors, le premier volet du plan contiendra les points suivants :

1. Le budget d'investissement définitif pour 2015

La distinction sera faite entre budgets brut et net (càd hors contributions de tiers), et entre remplacements et extensions.

Par souci de cohérence avec la dernière version du plan, il est demandé de se référer au tableau en annexe II des présentes lignes directrices.

2. Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci

Ce point se limite aux projets les plus significatifs (assainissements, extensions importantes...) clairement identifiés dans les plans.

1. Adaptation en vue de répondre aux besoins en capacité

1.1 Evolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau

Evolution des capacités d'injection (Fluxys => GRD) des SR/SRA :

Un tableau de synthèse reprendra, **par poste d'injection** sur le réseau :

- le débit nominal du poste (= maximum théorique);
- le débit maximal mesuré (avec date + t° correspondantes) ou calculé ("Q_{-11°C}");
- le débit annuel des 3 dernières années;
- les perspectives futures, prenant en compte l'évolution du réseau et de la clientèle (+ hypothèses);
- les actions programmées (projet, planification, localisation sur schéma réseau). Pour chaque projet nominatif, il sera communiqué le n° de projet, ainsi que le montant estimé de l'investissement.

Evolution des capacités de prélèvement en période « d'étiage » des SRA :

Un tableau reprend **par SRA** : le débit minimal journalier (24h) mesuré (avec date + t° correspondante) ou calculé (avec mention de la t° de référence utilisée pour ce calcul). Cette information vise à établir un premier niveau indicatif de sélection (et d'exclusion) des zones susceptibles, moyennant étude plus approfondie, d'accueillir d'éventuelles productions décentralisées. Dès lors, le GRD pourra assortir ces données de toute nuance utile, notamment en matière de configuration réseau.

1.2 Engorgements et chutes de pression observés

Un tableau reprendra les résultats des campagnes de mesure de pression aux cabines et aux "points bas" du réseau, ainsi que les actions programmées. Pour chaque projet nominatif, il sera communiqué le n° de projet, ainsi que le montant estimé de l'investissement.

2. Adaptations pour critères techniques

Remarque préliminaire :

Chacun des postes 2.1 à 2.6 listés ci-dessous reprend distinctement deux catégories de prestations :

- les travaux planifiés : ils font l'objet d'une description nominative et motivée. Chaque projet nominatif est référencé par un n° de projet et accompagné d'un montant d'investissement estimé ;
- les travaux non planifiés : ils sont regroupés sous forme d'une enveloppe « non nominative », exprimée en quantité et en euros.

- a. Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique :
- conduites : situation actuelle (longueurs par matériau) et prévisions (p.ex. graphique présentant les longueurs résiduelles par année);
 - branchements : nombre par matériau et prévisions à long terme;
 - autres équipements réseau : travaux dans les postes, cabines...

2.2 Travaux pour raison de sécurité

2.3 Impositions extérieures :

- 2.3.1 législation spécifique ;
- 2.3.2 amélioration de sites et adaptation de voiries.

2.4 Investissements Fluxys : modifications d'infrastructures induites par des modifications au niveau du réseau de transport.

2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau : bouclages, télémesures, protection cathodique...

2.6 Travaux sur compteurs

Compteurs classiques :

- remplacement systématique des compteurs de 30 ans : situation actuelle (soldes à apurer) ;
- remplacements préventifs ou curatifs, y compris les déclassements ;
- autres remplacements et travaux : description et motivation.

Compteurs à budget :

- campagne de remplacement des compteurs à budget (versions 2.65, 2.69, 2.80).

Smart metering :

- perspectives et projections budgétaires éventuelles.



3. Bilan des réalisations de l'année précédente

Pour chacun des postes 2.1 à 2.6 définis plus haut, le GRD fournit :

- une synthèse des réalisations de l'année 2014 en regard du plan introduit pour le 15/06/2013, avec justification des reports significatifs ;
- un bilan statistique global concernant les remplacements, nouvelles poses et renforcements (branchements, compteurs, longueur MP, BP).

Les tableaux en annexe I et II sont à compléter et à renvoyer au format Excel.

4. Mise à jour des plans réseaux



Le GRD remet à la CWaPE une version actualisée des schémas de principe MP/BP permettant de voir la structure opérationnelle du réseau et sa localisation géographique.

Les plans de situation ne doivent plus être remis avec le plan mais sont tenus à disposition de la CWaPE sur simple demande.

Volet « extension » du plan d'investissement

1. Raccordements et petites extensions

Définitions

Les demandes de raccordement se rapportent à la clientèle industrielle, professionnelle ou résidentielle souhaitant obtenir un raccordement, individuel ou collectif, au réseau de distribution. Les demandes peuvent émaner directement de la clientèle ou parvenir au GRD via un fournisseur ou tout autre intermédiaire (intercommunale, lotisseur privé...).

Elles sont de deux natures :

- les demandes en zone où le gaz est accessible => "demande en zone gaz"
- les demandes qui nécessitent une extension du réseau existant => "demande hors zone gaz"

Conventionnellement, la limite entre les deux catégories est fixée conformément à la définition donnée à l'article 2, 9° de l'AGW du 30/03/06 relatif aux OSP dans le marché du gaz, à savoir :

« zone de distribution de gaz : zone où le gaz est considéré comme disponible, c'est à dire, zone où la distance entre le point de prélèvement et le réseau de distribution est inférieure à 25 m; »

Les petites extensions rapportées ici sont celles qui visent à répondre aux demandes de raccordement hors zone gaz et dont l'impact sur le réseau est limité.

A. Bilan des réalisations de l'année précédente

1. Raccordements

Sont repris ici :

1. le nombre de raccordements réalisés en 2014;
2. le nombre de raccordements ayant bénéficié de la gratuité totale ou partielle, en application des dispositions sur les raccordements standard;
3. le nombre de raccordements avec cabine client et la capacité souscrite ;
4. le montant investi (voir tableau en annexe II).

2. Petites extensions

Le GRD communique la mise à jour du tableau de synthèse des extensions de réseaux évaluées depuis 2011. Les rubriques sont rappelées ici pour mémoire :

Réf	Date dem.	Commune	Demandeur	Adresse extension	Type	Pr.	Lg ext (m)
-----	-----------	---------	-----------	-------------------	------	-----	------------

Clientèle résid. / prof.		Clientèle indust.	Investissement €	Investissable €	Rentabilité €	Commande	Tiers payant	Statut
Nb sûrs	Nb pot							

B. Plan 2016 - 2019

Pour les années 2016 à 2019, le GRD évalue, tant sur base des projets connus ou à l'étude, qu'au moyen d'une approche statistique, les quantités à poser suivantes :

- le nombre de raccordements;
- les longueurs d'extensions BP;
- les longueurs d'extensions MP;
- les postes et cabines nécessaires ;
- le montant budgétisé (voir ventilation en annexe II).

C. Grille tarifaire applicable

Le GRD communique ses grilles tarifaires applicables aux calculs de rentabilité des petites extensions.

2. Grands projets d'extension

Définition

Les grands projets d'extension recouvrent les projets d'équipement destinés à rencontrer la politique de développement du GRD, de ses affiliés ou des structures en charge de l'aménagement du territoire.

A. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour les réalisations de 2014 :

- un rapport descriptif de l'état d'avancement des grands projets d'extension;
- une statistique globale relative aux prestations de l'année 2014 en regard du plan introduit le 15/06/2013, avec justification des reports significatifs: nombres de branchements, longueurs MP et BP, cabines etc...
- une évaluation des montants investis (voir tableau en annexe II).

B. Plan 2016 – 2019

1. Définition des zones prioritaires

En application de l'article 16§2 du décret, le GRD détermine s'il y a lieu les « *les zones prioritaires de développement du réseau en tenant compte notamment des plans de secteur, des plans communaux d'aménagement et des schémas de structure, ainsi que des moyens budgétaires disponibles* ».

2. Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)

Le GRD dresse un inventaire des projets d'équipement connus, pouvant raisonnablement faire l'objet d'un développement de son réseau (p.ex. dans un rayon donné à partir du réseau existant).

Le GRD distingue autant que possible le type de lotissement : social, privé, communal, impositions particulières en matière d'équipement gaz...

Les projets débouchant sur des travaux planifiés sont détaillés comme suit :

- identification du lotissement ou de la ZAE;
- description du projet (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, schéma MP/BP, localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissement et résultat du calcul de rentabilité.

Pour chaque projet nominatif le n° de projet sera mentionné, ainsi que le montant estimé.

Pour les autres projets présentant des perspectives ultérieures encore incertaines, le GRD énonce les premières ébauches et mentionne le budget global estimé.

3. Projets stratégiques

Le GRD inventorie les projets résultant d'une politique générale d'extension et/ou en synergie éventuelle avec le développement du réseau de transport. (p. ex. extensions visant à acheminer le gaz vers une localité entière).

Chaque projet sera détaillé comme suit :

- identification (n° de projet) ;
- description (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, report sur schéma MP/BP et localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissements programmés et recours aux interventions de tiers.

Synthèse générale (adaptations et extensions)
--

Synthèse générale

Une synthèse reprend les estimations globales, pour 2016-2019, des travaux (?m conduites MP/BP, branchements, postes...), ainsi que du budget d'investissement.

A cet effet, deux modèles indicatifs de tableau de synthèse sont fournis en annexe :

- 1) Un premier tableau concernant les réalisations 2014, ainsi que les prévisions pour la 1^{ère} année du plan. Les données contenues dans les plans doivent au minimum permettre la reconstitution de ces informations.
- 2) Un second tableau concernant les données budgétaires se rapportant à ces travaux. Celui-ci totalise les investissements mentionnés dans le plan. A la meilleur convenance du GRD, ces montants détaillés peuvent être soit consignés à un seul endroit dans le plan, en vue de faciliter la construction du tableau de synthèse, soit répartis sous les différentes rubriques du plan.

ANNEXE I - Tableaux quantitatifs

Réalizations 2014	Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
	MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
ADAPTATIONS								
Remplacements	-	-	-	-	-	-	-	-
Vétusté								
Sécurité								
Déplacements								
Placement CAB								
<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>								
Renforcements	-	-	-	-	-	-	-	-
Consommation								
Chute pression								
Efficacité/bouclage								
Non défini								
Total adaptations	-	-	-	-	-	-	-	-
EXTENSIONS								
Racc.								
Ptes ext.								
Gdes ext.								
Ext. strat.								
Non défini								
Total extensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat du réseau au 01/01/201	Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
	MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
Projections 2016	Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
	MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
ADAPTATIONS								
Remplacements	-	-	-	-	-	-	-	-
Vétusté								
Sécurité								
Déplacements								
<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>								
Renforcements	-	-	-	-	-	-	-	-
Consommation								
Chute pression								
Efficacité/bouclage								
Non défini								
Total adaptations	-	-	-	-	-	-	-	-
EXTENSIONS								
Racc.								
Ptes ext.								
Gdes ext.								
Ext. strat.								
Non défini								
Total extensions	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE II - Tableaux budgétaires

Postes budgétaires		Réalité 2014					TOTAL (budget net)
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers et subsides	
qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	
Terrain d'exploitation	pc					0	
Station et postes réception	pc					0	
Postes et déversoirs	pc					0	
<i>sous-total stations et postes</i>		0	0	0	0	0	
Cabines quartier	pc					0	
Cabines clients	pc					0	
<i>sous-total cabines</i>		0	0	0	0	0	
Canalisation - MPC	m					0	
Canalisation - MPB	m					0	
Protection cathodique	pc					0	
<i>sous-total canalisation MP</i>		0	0	0	0	0	
Canalisation - BP	m					0	
Raccordements - MP	pc					0	
Raccordements - BP	pc					0	
<i>sous-total raccordements</i>		0	0	0	0	0	
Appareils de mesure - MP	pc					0	
Appareils de mesure - BP	pc					0	
Compteurs télérelevés	pc					0	
Compteurs à budget	pc					0	
<i>sous-total comptage</i>		0	0	0	0	0	
Télétransmission (autre)	pc					0	
Total réseau		0	0	0	0	0	

Postes budgétaires		Budget 2015 approuvé					TOTAL (budget net)	pm : proposition tarifaire 2015
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers et subsides		
qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	€	
Terrain d'exploitation	pc					0		
Station et postes réception	pc					0		
Postes et déversoirs	pc					0		
<i>sous-total stations et postes</i>		0	0	0	0	0	0	
Cabines quartier	pc					0		
Cabines clients	pc					0		
<i>sous-total cabines</i>		0	0	0	0	0	0	
Canalisation - MPC	m					0		
Canalisation - MPB	m					0		
Protection cathodique	pc					0		
<i>sous-total canalisation MP</i>		0	0	0	0	0	0	
Canalisation - BP	m					0		
Raccordements - MP	pc					0		
Raccordements - BP	pc					0		
<i>sous-total raccordements</i>		0	0	0	0	0	0	
Appareils de mesure - MP	pc					0		
Appareils de mesure - BP	pc					0		
Compteurs télérelevés	pc					0		
Compteurs à budget	pc					0		
<i>sous-total comptage</i>		0	0	0	0	0	0	
Télétransmission (autre)	pc					0		
Total réseau		0	0	0	0	0	0	

Postes budgétaires		Budget 2016 - Plan					TOTAL (budget net)	pm : proposition tarifaire 2016
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers et subsides		
qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	€	
Terrain d'exploitation	pc					0		
Station et postes réception	pc					0		
Postes et déversoirs	pc					0		
<i>sous-total stations et postes</i>		0	0	0	0	0	0	
Cabines quartier	pc					0		
Cabines clients	pc					0		
<i>sous-total cabines</i>		0	0	0	0	0	0	
Canalisation - MPC	m					0		
Canalisation - MPB	m					0		
Protection cathodique	pc					0		
<i>sous-total canalisation MP</i>		0	0	0	0	0	0	
Canalisation - BP	m					0		
Raccordements - MP	pc					0		
Raccordements - BP	pc					0		
<i>sous-total raccordements</i>		0	0	0	0	0	0	
Appareils de mesure - MP	pc					0		
Appareils de mesure - BP	pc					0		
Compteurs télérelevés	pc					0		
Compteurs à budget	pc					0		
<i>sous-total comptage</i>		0	0	0	0	0	0	
Télétransmission (autre)	pc					0		
Total réseau		0	0	0	0	0	0	

ANNEXE III (non publiée):

PLANS D'INVESTISSEMENT

- ⇒ **GASELWEST**
- ⇒ **RESA**
- ⇒ **ORES**